



## Requalification de la salle des fêtes et de ses abords Ville de Munster (68)

AJEANCE

**Construction d'un pôle culturel et festif.**

**La salle de spectacle sera dimensionnée pour accueillir : 500 personnes assises (spectacles) ou 350 places assises (repas).**

**Surface prévue : 1 200 m<sup>2</sup>**

**Années de la mission : 2022-2024**

**Budget d'opération : 4,8 M€ HT**

**Missions MP CONSEIL : Faisa, Prog, choix MOE, suivi des études**

### LE PROJET

La ville de Munster a décidé d'entreprendre un important projet de requalification de sa salle des fêtes, en créant un pôle culturel et festif. Ce pôle sera un endroit de rencontre à travers des événements d'envergure, pluriculturels tels que des concerts, des expositions notamment.

L'étude de faisabilité a porté dans un premier temps sur les possibilités de rénovation de l'existant et sur la possibilité de reconstruire l'équipement à neuf. De manière globale, le bâtiment doit s'intégrer au site patrimonial du centre-ville de Munster, en offrant une bonne relation entre l'intérieur et l'extérieur du projet, participant à la promenade des passants.

Les consommations énergétiques du bâtiment devront être maîtrisées, tout en garantissant une exploitation aisée par les usagers et la ville.

### LA MISSION MP CONSEIL

L'étude de faisabilité a permis d'étudier différents scénarios sur les plans spatiales, budgétaires et calendaires. A l'issue de cette faisabilité, il a été décidé de démolir le bâtiment existant et de reconstruire une salle des fêtes neuve en lieu et place de l'actuel bâtiment. Le programme technique détaillé a été rédigé sur la base du scénario retenu.

Le choix de la maîtrise d'œuvre s'est fait dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre.

La mission de MP CONSEIL comprend également la vérification de la conformité des études par rapport au programme, assurée par un suivi rigoureux de toutes les phases d'études.